

N° 10
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

22 octobre 2024

PROJET DE LOI

*d'approbation des comptes
de la sécurité sociale
de l'année 2023*

(Texte définitivement rejeté)

*Le Sénat a adopté, en première lecture, la motion opposant
la question préalable à la délibération du projet de loi,
rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (17^e législature) : 4, 292, 317 et T.A. 4.

Sénat : 35, 44 et 37 (2024-2025).

En application de l'article 44, alinéa 3, du Règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2023 (n° 35, 2024-2025), rejeté par l'Assemblée nationale.

En conséquence, conformément à l'article 44, alinéa 3, du Règlement, le projet de loi n'a pas été adopté par le Sénat.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 octobre 2024.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER